

COFIN, Budget 2022
Municipale concernée : ANNE BOURQUIN-BUCHI

Questions générales :

5. Ressources humaines :

- La COFIN souhaite obtenir plus d'explications sur les EPT supplémentaires qui ont été budgétés. Merci de nous informer avec les fiches de poste et les cahiers des charges afin de mieux en comprendre la nécessité.
- Affaires sociales
-
- +50%, nouveau poste Assistant.e administratif.ve, niveau 63
- +30%, adaptation poste Chef de service Enfance, 30% dédiés à Ajenol détachés du poste CDS Prilly
-
- **Poste de Chef de service Enfance :**
-
- *Actuellement, le poste de Chef de service de l'Enfance englobe 30% d'activité de « responsabilité opérationnelle Ajenol ». Ce pourcentage est sorti du poste de Chef de service de l'Enfance, qui nécessite un 100% pour pouvoir assurer l'ensemble des activités y relatives.*
- *Un poste de Responsable opérationnel Ajenol est créé (sous réserve d'acceptation par l'Ajenol), il serait assuré par l'actuel chef du service Enfance, à son départ à la retraite dès septembre 2022.*
-
- **Postes administratifs :**
-
- *Actuellement, une Assistante administrative à 65%, répartit son taux ainsi :*
- *Aide sociale communale 20%*
- *Service jeunesse 30%*
- *Service Enfance 10% (pour les devoirs surveillés)*
- *Ecole à la montagne 5%*
-
- *Besoin pour l'année 2022 :*
-
- *Aide sociale communale :*
- *Pas de besoin particulier, le 20% semble suffisant*
-
- *Service Jeunesse :*
- *+10% => beaucoup d'heures supplémentaires actuellement pour suivre le volume important des tâches, l'augmentation des animations proposées, des inscriptions y relatives et affaires à suivre*
-
- *Service Enfance :*
- *+40% => plus d'activités pour les devoirs surveillés que prévu initialement à la reprise des tâches de l'école par la Ville, organisation des enfants par classes, réservations des salles, gestion du logiciel Monportail, inscriptions au réfectoire La Fringale.*
- *En plus, besoin de soutien pour les tâches administratives liées à l'organisation Via Escola, prise de pv dans les colloques généraux, secrétariat général autour du parascolaire, liens avec l'AJENOL, la FAJE, l'OFAS et secrétariat en lien avec les AMF.*

La cofin prend acte et remercie pour la réponse

Comment ont été calculé les frais de formation dans les différents dicastères ?
Géré par les RH, répartition non connue dans le dicastère

La Cofin constate des dépenses supplémentaires importantes sur les postes d'entretien ordinaires (comptes 3141). Pouvez-vous nous faire un résumé de la situation et nous expliquer les motivations de passer ces dépenses via le budget et non via des préavis ?
Ne concerne pas ce dicastère

Pouvez-vous nous faire un récapitulatif des comptes 3185 (HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES) avec un comparatif sur le budget 2021 et les comptes 2020 ?
Ne concerne pas ce dicastère

1. ADMINISTRATION GENERALE

1700. Sports

3189.006 Activités sportives pour la population

3653.008. Subventions aux sociétés sportives

- La cofin comprend que la politique sera présentée au conseil. Elle se réserve une question complémentaire. Il n'en demeure que la dépense dédiée à l'Urban training augmente de 30% par rapport à 2019, comment justifiez-vous cette augmentation ?

Réponse de la municipalité : 1700. Sports

3189.006 Activités sportives pour la population

Il n'en demeure que la dépense dédiée à l'Urban training augmente de 30% par rapport à 2019, comment justifiez-vous cette augmentation ?

Réponse de la municipalité : Le service des Sports souhaite développer son offre sportive pour la population prillérane par deux projets. 1) développement de parcours balisés de courses à pieds sur le territoire communal. Pose de plaques signalétiques le long des rues (de type randonnées pédestres) avec 4 parcours pour la course à pieds de longueurs et dénivelés différents ainsi que d'un parcours de déplacement (marche ou course) avec découverte de quelques lieux emblématiques (points d'intérêts) choisis par un groupe d'habitants. 2) Les programmes de la forme : coaching, suivi et aide pour se remettre à la course à pieds avec un programme adapté au niveau de chacun.

Remarques de la COFIN : La COFIN prend acte

Question complémentaire :

7. Cohésion sociale – enfance - jeunesse

7100. ARASPE

3525.003 Participation à la région AAS

- Les coûts étant repris par le canton, à quoi correspondent les 66'900.- résiduels ?

Réponse de la municipalité : C'est le coût des agences d'assurance sociales, AAS, qui est intégralement pris en charge par le canton, reste à charge des communes les coûts de fonctionnement de la région d'action sociales, RAS, soit :

Cotisation au conseil des régions Ras, CdRAS, CHF 0,3000,

Secrétariat du Codir, CHF 0,1706

Jetons de présence CHF 0,2231

Soutiens Centre social régional CHF 4,70

Soit au total CHF 5,3937 par habitant de la RAS contre CHF 30,2149 au budget 2021

Remarques de la COFIN : La COFIN prend acte.

Question complémentaire :

7151. Apems Confrérie

Réponse de la municipalité : 7151. Apems Confrérie

3161.000 Loyers

- Une remarque aurait été bienvenue, l'augmentation est-elle due à l'agrandissement de la surface ?

Réponse de la municipalité :

L'augmentation de loyer est effectivement due à l'agrandissement de l'APEMS de la Confrérie.

Conformément aux éléments présentés dans le préavis 4-2021, le loyer a été adapté à l'augmentation de la surface utilisée. D'autre part, les charges des travaux d'aménagement des nouveaux locaux sont intégrées dans ce loyer.

Le budget présenté prévoit une ouverture en août 2022. C'est à cette date que le nouveau loyer sera adopté (CHF 74'000.- par année).

Remarques de la COFIN : La COFIN remercie pour la réponse

Question complémentaire :

3170.022 Animations et activités

- Nous constatons 10'000.- de dépenses prévues pour ce poste, à quoi cela correspond-t-il ?
-
- 3170.022 Animations et activités
- · Nous constatons 10'000.- de dépenses prévues pour ce poste, à quoi cela correspond-t-il ?
- Réponse de la municipalité :
- L'UAPE Le Tilleul avait déjà ce poste de dépenses dans son plan comptable, doté de CHF 2000.-, en 2021, ainsi que les années précédentes.
- Il a été jugé judicieux de créer ce poste de dépenses dans les quatre autres APEMS, pour plus de transparence. Ce poste regroupe tous les frais liés aux sorties, balades, visites, spectacles etc. que les APEMS font durant l'année. Le poste le plus important sera les tickets TL.
- Avec les ouvertures du mercredi notamment, il devient utile de les faire figurer de manière évidente, afin de vérifier et maîtriser l'évolution de tels frais.
- Remarques de la COFIN : La COFIN remercie pour la réponse
- Question complémentaire :
-

Réponse de la municipalité : 7110 Centre de loisirs

3170.022 Animations et activités

- Nous constatons 10'000.- de dépenses prévues pour ce poste, à quoi cela correspond-t-il ?

Réponse de la municipalité : Le centre de loisirs, Carrefour Sud fêtera ses 50 ans d'activités en 2022. Il est important d'honorer cet âge de raison par un programme d'animations et d'activités digne d'un cinquantenaire. L'équipe d'animation ne souhaite pas organiser une fête unique, mais plutôt développer des événements tout au long de l'année.

Remarques de la COFIN : La COFIN prend acte

Question complémentaire :

7160. Services sociaux communaux

3655.001 Association familiale

- L'augmentation des charges sera-t-elle pérenne ou la baisse de fréquentation est-elle passagère (Covid) ?

Réponse de la municipalité :

En principe l'augmentation des charges est passagère, et tout sera mis en place afin d'avoir une meilleure fréquentation en 2023 afin de baisser le coût de la structure

Remarques de la COFIN : La COFIN prend acte

Question complémentaire :

7160. Services sociaux communaux

3665.001 Aide sociale communale

- Pouvez-vous nous indiquer la situation actuelle à fin octobre dans les comptes 2021 ?
- **Réponse de la municipalité :**
- Compte aide sociale communale : Fr. 115'579.00 - Budget annuel : Fr. 180'000.00
- Compte subside TL : Fr. 23'525.00 - Budget annuel : Fr. 36'000.00
- Compte Transport Handicap : Fr. 30'791.00 (août)- Budget annuel : Fr. 48'000.00
- Compte A.I.L : Fr. 44'946.00 - (septembre) Budget annuel : Fr. 50'000.00
- Pour le moment, le budget de l'aide sociale communale va être légèrement dépassé car il faut compter environ Fr. 60'000.00 de plus dans le calcul (les personnes exonérées de la taxe déchets)
-
- Au vu de l'augmentation de ménages à l'AIL cette année, il y aura un dépassement dans le budget AIL aussi.
-
- Le reste du budget devrait être respecté.
-

Remarques de la COFIN : La COFIN remercie pour la réponse

Question complémentaire :

7170. Réseau AJENOL

3151.001 Entretien équipement informatique

- A quelles prestations détaillées correspondent ces 23'000,- ?

Réponse de la municipalité : 7170. Réseau AJENOL

3151.001 Entretien équipement informatique

- A quelles prestations détaillées correspondent ces 23'000,- ?

Réponse de la municipalité :

Prilly est la commune boursière de l'AJENOL. Pour rappel, le budget est élaboré par le comité de l'AJENOL, et adopté par son assemblée générale.

La ventilation des frais de fonctionnement entre les deux comptes «Frais divers » et «Entretien équipement informatique » répond aux vœux de la COFIN tels qu'ils avaient été exprimés lors de la rencontre en 2020.

Le compte comprend la maintenance annuelle du logiciel (CHF 15'000.-), les développements et adaptations du logiciel (CHF 7'000.-) et un montant de CHF 1'000.- pour la formation des utilisateurs.

Ces montants sont identiques aux montants du budget 2021, intégrés jusqu'ici dans les « Frais divers ».

Remarques de la COFIN : La COFIN remercie pour cette réponse ainsi que pour avoir suivi ses recommandations.

Question complémentaire :